



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2021 (Articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille-vingt-un, le vingt et un juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au 5 rue du Temple, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. GSEGNER Gérard, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. FAUCUIT Georges, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. THIBON Hubert, Mme COLOMB Cathy, M. BONNET Franck, M. AUBANEL Jean, M. BROCHE Nicolas, Mme CAREMIAUX Paulette.

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme LAURENT Josy (pouvoir à M. MICHEL Jean-Marc), Mme BONIN Virginie (pouvoir à Mme ESCHALIER Cathy), Mme LOPES MALTEZ Véra (pouvoir à M. AUBANEL Jean) Mme SOUTEIRAN Floriane (pouvoir à M. BROCHE Nicolas), M. MANIFACIER Jean-Paul (pouvoir à Mme CAREMIAUX Paulette).

ABSENT EXCUSE : M FROMENT Arnaud.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RAYNARD Christiane assistée de Mme BISCARAT Marie-Hélène, DGS.

Approbation du procès-verbal du 22 juin 2021 : à l'unanimité.

Contrat d'apprentissage dans le cadre de la préparation d'un CAP agricole Jardinier Paysagiste (2021-116)

M. le Maire demande au Conseil de rajouter cette question à l'ordre du jour ce que le Conseil décide.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le recours au contrat d'apprentissage ou de professionnalisation selon le calendrier suivant : Année scolaire 2021/2022, un agent au service technique préparant le CAP agricole « Jardinier paysagiste ».

Réduction du tarif d'Occupation du Domaine Public pour les commerçants non sédentaires vendeurs de produits manufacturés (2021-117)

M. le Maire demande au Conseil de rajouter cette question à l'ordre du jour ce que le Conseil décide.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : Mme CAREMIAUX, M. MANIFACIER), le Conseil Municipal accepte de réduire de 15 % le tarif d'Occupation du Domaine Public pour les commerçants non sédentaires vendant des produits manufacturés eu égard à la période non travaillée au printemps 2021, dit que cette réduction 2021 sera appliquée sur l'exercice 2022, la plupart des encaissements étant déjà réalisés, charge M. le Maire et M. le comptable public de l'application de cette mesure, selon les lois et règlements en vigueur.

Dénonciation de la convention liant la communauté de communes, la commune et l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et prévisions sur le ténement de l'ancien hôpital (2021-118)

M. le Maire rend compte des différentes réunions concernant l'étude de réhabilitation de l'ancien hôpital. La majorité communale s'étant prononcée pour l'urgence de réaliser une maison médicale privée en accord avec les professionnels de santé, elle constate que la convention actuelle signée en février 2020 entre les trois partenaires (communauté de communes, commune et EPORA) n'avance pas au rythme souhaité. Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (2 contre : Mme CAREMIAUX, M MANIFACIER), le Conseil Municipal vote pour la dénonciation de la convention signée le 11 février 2020 et demande à M. le Maire d'en informer au plus tôt la Communauté de Communes et EPORA.

Avenant à la convention n°2020-032 avec l'Établissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche (EPTB) pour mise en œuvre du projet de restauration de la continuité écologique du Chassezac au seuil de Ganivay et inscription budgétaire (2021-119)

M. GSEIGNER présente ce dossier qui consiste à la mise en œuvre du projet de restauration de la continuité écologique du Chassezac au seuil de Ganivay, en conformité avec la loi sur l'eau. Après l'exposé technique, excepté M. GADILHE qui ne participe pas au vote, le Conseil Municipal, vote (2 abstentions : M. AUBANEL, Mme LOPES MALTEZ) et AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention de 2020 et toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Convention pour le logement des travailleurs saisonniers entre la Préfecture de l'Ardèche et la commune (2021-120)

M. le Maire expose que la commune est reconnue touristique comme Berrias et Casteljou et qu'elle reçoit à ce titre une dotation de l'Etat d'environ 40 000 €. En contrepartie, la Préfecture demande de prévoir des logements pour les travailleurs saisonniers, quelle que soit leur activité, ces derniers ayant parfois du mal à se loger. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer la convention qui prévoit l'accueil des travailleurs saisonniers dans le bâtiment affecté à l'accueil des « sans-abris »

Convention d'occupation du domaine public avec la société SPBR1 suite à la délégation de service public consenti par le Syndicat Départemental d'Energies pour l'installation et l'exploitation des bornes de recharge électrique (2021-121)

M. le Maire propose de rédiger la délibération en conditionnant la signature de la convention à l'application du tarif en vigueur au m². Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention, M. Thierry CAPIOD), M. le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre la société SPBR1 et la commune si le tarif habituel en vigueur de l'occupation du domaine public est appliqué.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande pour les travaux de voirie et d'aménagements urbains (2021-122)

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : Jean-Paul MANIFACIER – Paulette CAREMIAUX), le Conseil Municipal DECIDE d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché public suivant : ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDES D'ASSISTANCE ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 2021-2025 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SURFACES - CREATION DE VOIRIES – RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET ESPACES VERTS DE COMPETENCE COMMUNALE EN FONCTION DES COMMANDES DU MAITRE D'OUVRAGE avec le groupement d'entreprises : MANDATAIRE : NALDEO S.A.S (Siège) : 55 rue de la Villette 69003 LYON - (Agence) : 4 rue Montgolfier 07200 AUBENAS - Co-traitant : SAS D'ARCHITECTURE RELATIONS URBAINES 32 rue de Cuire 69004 LYON

Convention d'affiliation à une centrale d'achats pour la fourniture de denrées alimentaires au service de restauration scolaire (2021-123)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de la société AGAP'PRO pour l'achat de produits alimentaires, sachant que la collectivité reste libre d'avoir recours à des fournisseurs non référencés afin de favoriser les circuits courts,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce à intervenir à cet effet.

Convention avec le Département relative aux modalités de cession de mobiliers vélos à la commune (2021-124)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce à intervenir dans cette affaire, et notamment la convention relative aux modalités de cession de mobilier vélos cédant 2 abris à la commune des Vans, en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Régularisation de la convention « M TON MARCHÉ » avec l'association pour animations du marché du samedi (2021-125)

L'association « M TON MARCHÉ » regroupe les collectivités, les chambres consulaires et les acteurs professionnels afin d'améliorer l'innovation et les pratiques sur les marchés. Elle a proposé à la commune qui l'a accepté un partenariat pour faire connaître et animer le marché du samedi matin. Mme Cathy ESCHALIER, 1^{ère} adjointe, est autorisée à signer la convention à intervenir.

Convention avec l'Association Communale de Chasse Agréée pour installation d'un bac d'équarrissage (2021-126)

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : Jean-Paul MANIFACIER, Paulette CAREMIAUX), le Conseil Municipal accepte l'emplacement proposé par la société de chasse, autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir selon les termes exposés.

Vente d'une parcelle communale à Chassagnes suite à demande d'un particulier (2021-127)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à vendre l'immeuble cadastré 057 A 1408 d'une surface de 4064 m² au prix de deux mille euros nets, l'acquéreur supportant les frais d'acquisition.

Dons au Musée (2021-128)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte ces dons et charge l'attachée de conservation du patrimoine de remercier les généreux donateurs, d'inventorier ces dons et de proposer une affectation à l'espace muséal.

Demande de subvention au Département pour des travaux urgents de voirie (route de Perrier à La Coste) (2021-129)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal sollicite le Département de l'Ardèche pour une subvention aussi élevée que possible sur ce dossier, compte tenu de l'urgence et de la non prévision au budget 2021.

Décision modificative budgétaire 2 budget principal (2021-130)

Suite aux décisions prises au cours de la séance, il est proposé une décision modificative budgétaire qui est acceptée à l'unanimité.

Le Maire, Jean-Marc MICHEL.



